

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux et Graine Aquitaine -
Soutien aux initiatives favorisant l'éducation au développement durable auprès
des 4 à 11 ans - Convention pluriannuelle 2014-2016 - Subvention annuelle -
Décision - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Impliquée dans une démarche de développement durable depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée dès 2001 en faveur de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) en contribuant à la mise en place d'un dispositif de sensibilisation à l'éducation à l'environnement, " Les Juniors du développement durable". Grâce à ce dispositif plus de 60 000 écoliers de 4 à 11 ans ont pu bénéficier d'actions d'éveil et de sensibilisation aux enjeux écologiques, à travers la formation de leurs enseignants et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'actions de projet et d'agenda 21. Elle appuie pour cela une filière associative dynamique organisée autour de structures coordonnatrices comme GRAINE Aquitaine entre autres.

Ce sont ainsi plus de 40 structures qui collaborent à cette dynamique dans le cadre de 7 parcours pédagogiques (l'eau, la biodiversité, les énergies et les déplacements, la consommation et les déchets, les Juniors philosophes, les Juniors créateurs, les Juniors solidaires). Grâce aux intervenants experts travaillant dans les dites structures en éducation au développement durable, les enseignants peuvent cheminer dans leurs réflexions pédagogiques en bénéficiant d'éclairages techniques concrets et favorables à l'émergence de pratiques éducatives stimulantes. Ainsi,

- plus de 300 enseignants ont pu être formés,
- 7 agendas 21 scolaires et 9 agendas 21 d'ACM ont pu être accompagnés.

Le projet métropolitain a permis de faire émerger des enjeux et des ambitions communs mettant en avant le souhait d'une métropole solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière.

La Communauté urbaine de Bordeaux s'attache donc, à travers la gestion de ses services et dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, à promouvoir de façon critique et pédagogique un avenir préservé et respectueux.

Le dispositif des "Juniors de développement durable" contribue indéniablement, à sa mesure, à ce que la métropole bordelaise soit plus dynamique, plus respectueuse et plus agréable à vivre.

Pour favoriser l'émergence de comportements écocitoyens, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite accompagner des projets et/ou soutenir des initiatives développés par la filière associative oeuvrant dans le domaine de l'EEDD, et qui permettront de renforcer la compréhension des enjeux écologiques des jeunes de 4 à 11 ans et leur sens critique.

L'association GRAINE Aquitaine anime un réseau régional d'éducation à l'environnement qui regroupe plus de 80 structures expérimentant et développant des projets en la matière, parmi lesquelles un grand nombre de celles engagées dans "Les Juniors du développement durable".

Les objectifs de GRAINE Aquitaine sont d'animer un réseau d'acteurs, d'informer, de communiquer et de conseiller en éducation à l'environnement, de former, de concevoir des projets pédagogiques régionaux, d'être un interlocuteur en éducation à l'environnement.

Ses missions telles que révélées par l'intention de ses statuts sont :

- animer et représenter le réseau de l'éducation à l'environnement en Aquitaine ;
- coordonner et porter les projets de formation, de professionnalisation et de documentation ;
- définir et mettre en œuvre des actions régionales en éducation à l'environnement avec les membres du réseau :
 - ▶ en créant une dynamique entre les différents acteurs régionaux, où les informations circulent, où les expériences se confrontent, où de nouveaux projets prennent naissance,
 - ▶ en organisant des temps d'échanges : rencontres pour les acteurs (actuels ou futurs) de l'éducation à l'environnement,

- ▶ en diffusant l'information par :
 - ses relais locaux,
 - son bulletin d'information "La Lettre du Graine",
 - son espace ressources : Orfée (Outils Ressources Formation en Education à l'Environnement),
 - son site Internet www.graine-aquitaine.org,
 - la presse régionale,
 - le réseau national Ecole et Nature.

- ▶ en élaborant de nouveaux outils pédagogiques,

- ▶ en proposant un appui technique aux structures qui accompagnent des démarches de développement durable (Plans de déplacement scolaire, Agenda 21, manifestations éco-responsables....),

- ▶ en développant une collaboration étroite avec le réseau national Ecole et Nature et les autres réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement,

- ▶ en proposant des actions de formation professionnelle, un programme de formation continue pour les animateurs.

Aussi, GRAINE Aquitaine paraît aujourd'hui être un acteur incontournable de l'EEDD en particulier sur le territoire communautaire. Il est donc envisagé, pour les années 2014 à 2016, d'établir un partenariat avec GRAINE Aquitaine qui permettra :

- de contribuer à une meilleure coordination des acteurs de l'éducation au développement durable auprès des 4 à 11 ans et à leur montée en compétences. Cette montée en compétences passe notamment par l'animation de débats, d'échanges et par la formation.

- de faire évoluer les pratiques éducatives et pédagogiques dans la droite ligne des principes de l'Education populaire.

Les projets et initiatives créés et animés par GRAINE Aquitaine et auxquels La Cub souhaite s'associer, devront tendre vers les objectifs suivants :

1. Faciliter l'émergence et la poursuite d'initiatives de type agenda 21 en les inscrivant dans les logiques de territoire, en lien avec les enjeux écologiques et en concourant à la pleine et rapide autonomie de ceux qui les portent.

2. Structurer le réseau d'intervenants sur le territoire communautaire : en corrélation avec le dispositif des "Juniors du développement durable", organiser (animation et coordination) de temps d'échanges et de débats avec et entre les structures œuvrant dans le domaine de l'EDD pour optimiser des pratiques communes.

3. Contribuer à la formation des acteurs de l'éducation au développement durable : diagnostiquer les besoins des acteurs à l'éducation au développement durable en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde et en lien avec les mairies. Co-élaborer et co-animer des temps de formation pour garantir la montée en compétences des adultes au contact des 4 à 11 ans et leur capacité à travailler ensemble.

La convention pluriannuelle 2014-2016 jointe en annexe définit les modalités administratives et financières du partenariat, et notamment les conditions de versement d'une subvention annuelle. Cette convention prévoit en effet une enveloppe globale maximale de 165 000 euros pour 3 ans et arrête le montant attribué annuellement au vu des actions réalisées à :

- 55 000 euros pour 2014,
- 55 000 euros pour 2015,
- 55 000 euros pour 2016

Ces deux derniers montants devront être validés par une nouvelle délibération conformément à l'article 6 de la convention.

Le budget prévisionnel 2014 de l'association s'élève à 636 925 euros. Le montant des actions spécifiques que l'association envisage de mettre en œuvre dans le cadre du partenariat s'élève à 69 180 euros (budgets prévisionnels joints en annexes).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le projet de convention pluriannuel 2014-2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le rôle joué par GRAINE Aquitaine en sa qualité de tête de réseau pour favoriser l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT la convergence d'intérêts quant aux objectifs poursuivis par l'association et la volonté de La Cub de soutenir des projets et/ou initiatives favorisant l'éducation au développement durable auprès des 4 à 11 ans,

DECIDE

Article 1 : Le principe du partenariat, tel que présenté dans l'exposé des motifs, entre GRAINE Aquitaine et La Cub est approuvé.

Article 2 : La convention pluriannuelle 2014-2016 (cf. document joint en annexe) avec GRAINE Aquitaine fixant les modalités administratives et financières du partenariat et prévoyant notamment le versement d'une subvention annuelle de :

- 55 000 euros pour 2014,
- 55 000 euros pour 2015,
- 55 000 euros pour 2016.

est approuvée.

Le montant de la subvention pour l'année 2014 est donc arrêté à 55 000 euros.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention pluriannuelle 2014-2016 avec GRAINE Aquitaine ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Les dépenses correspondantes, sous réserve de vote par le Conseil de communauté, seront imputées aux budgets des exercices concernés au chapitre 65, article 6574, fonction 8330, CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014

M. ALAIN CAZABONNE